

30.06.2021 – 17:22 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Salaires 2022: pas de marge pour augmenter les salaires - la SSE s'engage pour les entreprises et le maintien des emplois

Zurich (ots) -

Compte tenu des perturbations sur le marché des matériaux de construction, des perspectives économiques incertaines et du nombre d'employés toujours inférieur à la moyenne en comparaison pluriannuelle, le comité central de la Société Suisse des Entrepreneurs a décidé ce mercredi qu'il n'y a pas de marge pour augmenter les salaires dans le secteur principal de la construction au 1er janvier 2022. Dans le cadre des négociations salariales 2022 avec les syndicats, la délégation de négociation de la SSE poursuivra son engagement pour le maintien du plus grand nombre d'emplois.

Conséquences de l'échec de l'accord institutionnel

Dans le cadre des négociations salariales 2022, la délégation de la Société Suisse des Entrepreneurs se concentra sur la pérennisation du plus grand nombre d'emplois dans le secteur principal de la construction, d'autant plus que depuis le début de la pandémie, le nombre d'emplois est nettement inférieur par rapport à 2019 en raison de la situation difficile sur le marché et des perspectives économiques incertaines. La situation tendue entre la Suisse et l'UE après l'échec de l'accord cadre, qui a d'ailleurs été revendiqué par les syndicats, ne fait que renforcer ces incertitudes. La SSE n'a jamais compris les raisons de leur blocage fondamental ces dernières années, à plus forte raison que l'on aurait pu introduire, moyennant une application cohérente du système d'information Alliance construction (SIAC) retenu par les partenaires sociaux, un régime beaucoup plus flexible concernant la règle des 8 jours. Or, cette amélioration a été empêché justement par les syndicats.

Assumer la responsabilité en tant que l'une des dix premières branches

Au vu de la plus grande crise économique depuis des décennies, le secteur principal de la construction assume sa responsabilité en tant que l'une des dix premières branches en termes de nombre d'employés. Dans certaines régions rurales, la construction figure même dans les premières trois branches en termes de nombre d'employés. C'est la meilleure preuve de l'attractivité des conditions de travail dans la construction. En effet, les salaires dans le secteur principal de la construction sont parmi les plus hauts de l'artisanat au niveau européen, et la rémunération peut rivaliser avec celle des professions académiques. Il ne faut surtout pas mettre en péril ces emplois bien rémunérés en 2022. Pour ces raisons, le comité central de la SSE a décidé de renoncer à une baisse des salaires, tout en précisant qu'une augmentation des salaires au 1er janvier 2022 est impossible.

La première ronde de négociations entre la Société Suisse des Entrepreneurs et les syndicats aura lieu le 6 septembre 2021.

Contacts presse

Bernhard Salzmann, directeur adjoint et responsable politique et communication SSE

Tel.: +41/78/762'45'31

E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole SSE

Tel.: +41/78/720'90'50

E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100873537> abgerufen werden.